

J E D E S S I N E
K I T P É D A G O G I Q U E

Quelles valeurs pour notre République aujourd'hui ?

« Ce que nous défendons, c'est notre patrie, mais c'est bien plus que cela, ce sont les valeurs d'humanité », rappelait le président de la République dans son allocution suite aux attentats du 13 novembre 2015. Quels sont précisément ces valeurs et principes républicains qui fondent le vivre ensemble ? Comment les expliciter auprès des élèves ?

C A N O P É



Dessinez
Creez
Liberté

Pour un regard actuel sur les principes universels, devise et symboles qui fondent la République française

PETIT PRÉCIS DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. » (article 1 de la Constitution de 1958).

Le préambule de la Constitution pose comme principe absolu, au-dessus de tous les autres, les *droits inhérents à la personne humaine* que sont l'égalité, la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Du principe d'égalité découlent, par exemple, le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture.

Ces principes ont été proclamés pour la première fois en France dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui stipule dans son article 1 que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Les libertés fondamentales s'expriment dans la devise de la République et dans les symboles qu'elle véhicule.

QUELQUES TEXTES DE RÉFÉRENCE

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), [en ligne] disponible sur le site de l'Élysée, www.elysee.fr/la-presidence/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), [en ligne] disponible sur le site du ministère de la Justice, www.textes.justice.gouv.fr/textes-fondamentaux-10086

La Constitution de la V^e République (1958), [en ligne] disponible sur le site de l'Élysée, www.elysee.fr/la-presidence/la-constitution-de-la-cinquieme-republique



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, XVIII^e siècle, huile sur toile, Paris, musée Carnavalet. © Bridgeman Images

CE QUE LA DEVISE « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ » VEUT DIRE AUJOURD'HUI

« Liberté, Égalité, Fraternité » : la devise républicaine est inscrite à partir du 14 juillet 1880 sur les frontons des bâtiments publics. Ces trois mots, qui viennent matérialiser l'imaginaire républicain, sont inscrits en 1946 dans la Constitution de la IV^e République.

La liberté est la valeur initiale de la République. La notion de liberté est plurielle puisqu'elle englobe la liberté de disposer de soi, la liberté de circulation mais aussi les libertés individuelles : la liberté de conscience et d'opinion, la liberté d'expression, qui rend possible le débat démocratique. C'est cette dernière qui a été bafouée lors des attentats du 7 janvier 2015 contre le journal *Charlie Hebdo*.

« La passion de **l'égalité** » (Alexis de Tocqueville) amène les révolutionnaires à en faire le deuxième principe de la Déclaration de 1789. Elle induit d'abord l'égalité civile : la République traite tous les citoyens également, quelles que soient leur origine sociale, ethnique ou leurs croyances religieuses. Ils sont égaux devant la loi et devant l'accès aux emplois publics. L'égalité devient ensuite politique : la révolution de 1848 établit le droit de suffrage masculin (il faut attendre 1944 pour que le suffrage devienne vraiment universel avec l'octroi du droit de vote aux femmes). Parallèlement, l'émergence de la « question sociale » pousse les républicains à étendre le principe d'égalité aux champs économique et social.

Comme l'écrit Louis Blanc, membre du Gouvernement provisoire en 1848, la liberté est indissociable de « l'égalité et [de] la fraternité, ses sœurs immortelles ». Ce sont en effet les révolutionnaires de 1848 qui adjoignent au diptyque républicain la notion de **fraternité** et l'inscrivent dans la Constitution de la II^e République. *Le Manuel républicain de l'homme et du citoyen* (1848) de Charles Renouvier précise cette aspiration : « C'est la fraternité qui portera les citoyens [...] à concilier tous leurs droits, de manière à demeurer des hommes libres et à devenir, autant qu'il est possible, des égaux. » L'utopie fraternelle se traduit alors par un idéal d'émancipation et d'universalité symbolisé par l'abolition de l'esclavage et la suppression de la peine de mort pour raisons politiques (1848). C'est ce même idéal que l'on retrouve chez Jean Jaurès pour qui, « étant solidaires, nous sommes frères ». Jusqu'à aujourd'hui, c'est par la fraternité que l'on mesure la qualité de cohésion de la communauté nationale.

DÉCRYPTER LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

La République s'est aussi trouvée des symboles : un hymne, un emblème, une fête nationale, une incarnation. Le 14 juillet, on chante *La Marseillaise* en brandissant le drapeau tricolore. Dans les mairies, on se marie et on vote sous le regard de Marianne.

LA MARSEILLAISE, UN HYMNE RÉVOLUTIONNAIRE ET PATRIOTIQUE

La Marseillaise, composée par Claude Joseph Rouget de Lisle à Strasbourg dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, au lendemain de la déclaration de guerre à l'Autriche, s'intitule dans un premier temps *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*. Quand les fédérés marseillais se rendent à Paris en juillet, l'hymne prend son titre définitif. C'est d'abord un chant martial et patriotique ; il est révélateur que ses paroles guerrières aient été composées dans une ville frontalière. En 1795, le Directoire en fait l'hymne officiel pour célébrer le patriotisme et la République. Proscrit par les régimes suivants, il redevient l'hymne national de la France en 1879 puis est inscrit dans la Constitution de la IV^e et de la V^e République.

BLEU, BLANC, ROUGE : LE DRAPEAU RÉPUBLICAIN

Le drapeau tricolore qui flotte sur les bâtiments publics date de la Révolution française. Emblème de la République, l'étendard aux trois couleurs fonde l'unité nationale. À l'origine, le blanc reprenait la couleur du roi, et il était enserré dans le bleu et le rouge, couleurs de la ville de Paris. D'abord associées sous forme de cocarde, elles formeront le drapeau tricolore définitif le 15 février 1794.

« TOUS À LA BASTILLE ! » : 14 JUILLET 1789 OU 14 JUILLET 1790 ?

Le **14 juillet** est choisi comme fête nationale en 1880. Les députés de la III^e République naissante ont opté pour une date consensuelle : le 14 juillet plutôt que la proclamation de la I^{re} République, le 22 septembre, qui se prolonge dans la Terreur de la Convention montagnarde. Le choix de cette date laisse planer une ambiguïté mémorielle : célèbre-t-on le 14 juillet 1789 et donc la révolte, ou le 14 juillet 1790, fête de la Fédération, symbole de l'unité nationale ?

La **prise de la Bastille** par le peuple de Paris le 14 juillet 1789 symbolise la chute de l'absolutisme et la fin de l'arbitraire royal. Mais ce jour est aussi celui de l'irruption de la violence sur la scène politique. La prise de la forteresse a fait une centaine de morts parmi les insurgés et déclenché la fureur populaire.

Un an plus tard, le 14 juillet 1790, la **fête de la Fédération** réunit sur le champ de Mars 100 000 fédérés venus de toutes les provinces du pays, les députés et Louis XVI pour commémorer la prise de la Bastille et mettre en scène l'adhésion des citoyens et du roi au projet constitutionnel. Symbole de l'unité de volontés libres, la fête de la Fédération veut ancrer dans la réalité « les liens indissolubles de la fraternité » (La Fayette).

Ainsi, le choix du 14 juillet comme fête nationale affirme l'enracinement de la République dans l'héritage révolutionnaire et atteste l'importance des fêtes civiques comme moment privilégié d'unité de la nation.

UN BONNET PHRYGIEN QUI COIFFE LA RÉPUBLIQUE

La Marianne républicaine, reconnaissable à son bonnet phrygien, est l'allégorie de la liberté. Dans la Rome antique, ce type de coiffe était porté par les esclaves libérés par leur maître.

Le souci des révolutionnaires d'une pédagogie par la statuaire a privilégié, dès 1789, les allégories féminines par souci de prendre une représentation aussi éloignée que possible de la virilité qu'on lie à l'acte révolutionnaire (Mona Ozouf). Marianne apparaît pour la première fois en octobre 1792, dans une chanson écrite en occitan – *La Garisou de Marianno (La Guérison de Marianne)* – par le cordonnier et poète Guillaume Lavabre.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, Marianne incarne la liberté avant de se confondre, dans l'imaginaire populaire, avec la République. À la fin du XIX^e siècle, des centaines de statues sont installées dans les mairies et les palais nationaux et affirment la piété républicaine. Marianne apparaît également sur les documents officiels, les timbres, la monnaie et ce, bien qu'aucun texte officiel ne vienne appuyer son existence.

LES VALEURS RÉPUBLICAINES ÉBRANLÉES PAR L'ATTENTAT CONTRE CHARLIE HEBDO ?

Garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la liberté d'expression permet à chaque citoyen de parler, écrire, dessiner, caricaturer, créer librement.

La loi française ne punit ni la critique des idées, ni celles des religions ou des symboles, même lorsqu'une critique peut être ressentie comme blessante. *En France, on peut rire des religions, le délit de blasphème n'existe pas.* Dieu n'est sacré que pour celui qui y croit.

Charlie Hebdo est un journal satirique qui brocarde, entre autres, les religions et les dogmes sans pour autant se moquer des croyants. Aussi ne faut-il pas confondre la critique des idées ou des religions avec la critique des identités et des croyants. La loi punit d'ailleurs les discours qui visent à susciter la haine ou à marginaliser des personnes ou des groupes en raison de leur couleur de peau, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, etc.



Gwladys, 16 ans, 1^{re}, Val-de-Marne.
© Dessinez Créez Liberté

Focus : la laïcité ou le respect de la liberté d'autrui dans les écoles

La laïcité est l'un des principes fondateurs de la République française. Instituée par la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, elle est inscrite dans la Constitution de la IV^e puis de la V^e République et se définit comme la volonté de garantir, pour tous, la liberté de conscience.

La laïcité n'est en aucun cas le refus des religions mais la définition de la neutralité de l'État. Aussi la loi de 1905 proclame-t-elle de manière concomitante la liberté de conscience et la neutralité.

Dans un pays laïque, il n'y a pas de religion d'État et le blasphème n'existe pas. On peut donc rire, critiquer et se moquer de tous les pouvoirs y compris divins, dans les limites fixées par la loi (diffamation, insultes publiques, troubles à l'ordre public, racisme, etc.).

La Charte de la laïcité à l'école, présentée et diffusée dans toutes les écoles françaises le 9 septembre 2013 explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'école.

L'ÉCOLE ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : QUE DISENT LES PROGRAMMES ?

Le nouveau programme d'**enseignement moral et civique (EMC)** a placé au cœur de sa démarche « les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique ». Cet enseignement a pour objectif non pas de transmettre des contenus et des valeurs mais bien de faire adhérer les élèves aux valeurs fondamentales de notre société, et à leur faire comprendre, par l'expérience vécue de situations engageant la sensibilité, le droit, la règle et la loi, mais aussi l'exercice du jugement et l'expérience de l'engagement. Il s'agit de comprendre les programmes comme une volonté entière de faire adhérer et de faire partager ce qui fonde les principes humanistes les plus essentiels. La loi, le droit, les principes et les valeurs de notre modèle républicain ne peuvent être instruits comme des contraintes extérieures, qui s'imposeraient à tous. L'éducation morale et civique doit pouvoir faire comprendre qu'il s'agit de forger une obligation intérieure. La morale que nous évoquerons ici n'est pas une morale d'État, ni une morale confessionnelle. **C'est bien une morale laïque qui ne blesse aucune conscience.**

Le texte précise que l'EMC « se fait dans le cadre laïque qui est celui de la République et de l'école ». Le préambule s'adresse aussi bien aux enseignants et autres personnels intervenant dans le cadre scolaire qu'aux parents, car comme il est rappelé dans l'énoncé des principes généraux, l'EMC « n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille ».

Les autres disciplines concourent au partage des valeurs de la République en ce qu'elles s'appuient sur des contenus directement liés à ces notions, mais aussi par les démarches intellectuelles mises en œuvre (argumentation, développement de l'esprit critique, etc.), en **français**, au collège, à travers plusieurs entrées comme « vivre en société » ou « agir sur le monde » par exemple. Le lycée se focalise quant à lui sur les formes de l'argumentation en proposant une continuité thématique : la condition de l'homme dans la société et les modèles qu'elle véhicule.

Les programmes d'**histoire** sont également l'occasion de revenir sur ce qui fonde les valeurs de la société contemporaine au travers de l'étude de la Révolution française ou encore de l'enracinement de la culture républicaine à partir des années 1880. L'étude des lois Ferry de 1881-1882 qui fondent l'école républicaine laïque, gratuite et obligatoire peut constituer un bon point de départ ; elle est complétée par une présentation de la loi de 1905 établissant la séparation des Églises et de l'État.

L'**histoire des arts** est l'occasion d'étudier les rapports entre l'art et la politique (par le biais de l'allégorie ou encore de la caricature).

Une démarche : mener un débat en classe autour d'un ou de plusieurs dessins

QUELQUES PRINCIPES

LA GESTION DE LA PAROLE DES ÉLÈVES

Le thème peut être présenté aux élèves plusieurs jours auparavant, soit par un dessin extrait du kit soit par un espace réservé où les élèves peuvent inscrire leurs réflexions ou leurs propositions. Cela permet à beaucoup, voire à tous, de pouvoir s'exprimer et de prendre le temps de la réflexion.

Le respect de la parole d'un élève est assuré par le président de séance qui fixe les règles de la discussion : on lève la main pour pouvoir prendre la parole (en primaire, on pourra matérialiser la prise de parole par un bâton de parole), on écoute sans couper la parole, on ne se moque pas, on a le droit de se taire.

LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT

Il s'agit de créer un espace protégé par la mise en place de règles de discussion. Ainsi, l'enseignant doit veiller à établir, comme première règle du débat, la confidentialité des propos échangés.

Les élèves sont autorisés à parler de ce qui se passe au sein de leur école, y compris à faire part de leurs attentes aux adultes. Pour cela, l'enseignant doit avoir conscience qu'il n'est pas le seul dépositaire de cette parole, mais qu'il représente l'ensemble de l'équipe éducative.

RECEVOIR LA PAROLE DE L'ÉLÈVE

Le site Éduscol donne quelques conseils pour aborder une actualité violente avec les élèves¹.

Le travail avec les élèves sur un événement collectif violent doit être adapté à leur âge afin de pouvoir construire à la fois un deuil collectif et un travail pédagogique sur les principes fondateurs de la République :

– moduler son attitude pédagogique selon l'âge des élèves : à l'école maternelle, du début à la fin de l'école élémentaire, au collège...

¹ Voir la sélection de ressources « [Savoir accueillir la parole des élèves après les attentats terroristes en Ile-de-France](#) ».

- accueillir l'expression de l'émotion des élèves, sans sous-estimer, y compris chez les très jeunes enfants, leur capacité à saisir la gravité des situations ;
- rassurer les élèves : l'école est un espace protégé ; l'événement s'est déroulé dans un lieu et un temps circonscrits, même si les médias en parlent et diffusent plusieurs fois les images ;
- être attentif au « niveau de connaissance » que les élèves ont de l'événement : certains élèves peuvent n'en avoir aucune connaissance ; d'autres ne disposer que d'éléments partiels, voire erronés, provenant de sources variées. Il faut aider à clarifier les termes entendus et répétés, pour que les enfants ne restent pas enfermés dans un présent dominé par la peur ;
- respecter la sensibilité des élèves (le sentiment de peur, d'incompréhension, d'injustice, de révolte...) ;
- respecter l'émotion de la communauté éducative et s'appliquer à la mettre à distance ;
- construire une réflexion problématisée, par-delà le seul événement, qui s'inscrive dans le cadre des programmes d'enseignement (enseignement moral et civique, littérature, histoire, arts...) ; définir en équipe pédagogique les actions envisagées, en prenant appui sur tous les acteurs de la communauté éducative.

Informez les responsables légaux, pour les élèves les plus jeunes, des actions pédagogiques entreprises.

Zoom activités pédagogiques

ZOOM ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES POUR LE NIVEAU 1

On peut proposer un travail en classe autour de trois temps.

1^{er} TEMPS, EN CLASSE ENTIÈRE

Rappel du contexte. Une description de l'image autour des personnages ou des objets, de sa composition graphique et des écrits éventuels.

2^e TEMPS, EN ÎLOTS

Composer les groupes et proposer un questionnement simple par écrit autour de l'interprétation de l'image (Que disent les deux personnages séparément ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Quels liens faites-vous entre leurs paroles et les événements de janvier 2015 ? Etc.).

3^e TEMPS, EN CLASSE ENTIÈRE

Mener un débat autour d'une question ouverte (par exemple : sommes-nous tous égaux ?).

ZOOM ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES POUR LE NIVEAU 2

1^{er} TEMPS, EN CLASSE ENTIÈRE

Le contexte est rappelé par les élèves à partir d'une Une de journal.

2^e TEMPS, EN ÎLOTS

Composer les groupes et demander une description et une interprétation à partir d'une grille de lecture de l'image. À partir de cette interprétation, les élèves poseront une question ouverte qui devra amener le débat.

3^e TEMPS, EN CLASSE ENTIÈRE

Mener un débat autour d'une question ouverte proposée par les élèves (par exemple : qu'est-ce qui a été attaqué le 7 janvier ?).

ZOOM ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES POUR LE NIVEAU 3

1^{er} TEMPS, EN CLASSE ENTIÈRE

Le contexte est rappelé par les élèves à partir d'une Une de journal.

2^e TEMPS, EN ÎLOTS

Composer les groupes, proposer une question ouverte (par exemple : la liberté d'expression est-elle une liberté fondamentale ?) et un rappel des éléments qui composent une argumentation. À partir de cette question, les élèves devront construire un argumentaire qui prendra appui sur une analyse précise du dessin (par exemple, dans le dessin ci-dessous, sa composition, ses références dans l'histoire des arts – Delacroix ou Michel-Ange pour la main tendue...).

3^e TEMPS, EN CLASSE ENTIÈRE

Mener un débat argumenté en spécifiant les rôles de chacun et notamment celui du secrétaire de séance qui retranscrira au mieux les étapes des échanges.



Clara, 14 ans, 3^e, Paris.

CLARA © Dessinez Créez Liberté

Sitographie

Le [portail Valeurs de la République](#)

Le [site](#) de Réseau Canopé

Observatoire de la laïcité, www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite.

Les « [Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République](#) » sur Éduscol.

Quelques pistes pédagogiques autour de la Charte de la laïcité au cycle 3 :

- Le [document de travail de Sylvie Ledoux](#), [en ligne] disponible sur le site de la circonscription Saint-André-de-l'Eure, circstandre.spip.ac-rouen.fr
- La [sélection de ressources sur la laïcité et l'enseignement dans la République française](#) sur Éducasources, www.educasources.education.fr
- Le dossier en ligne « [La mixité sociale à l'école](#) » de Réseau Canopé, www.reseau-canope.fr/mixite-sociale

Les ressources de la BnF avec, notamment, des accompagnements pédagogiques :

- expositions.bnf.fr/parole/pedago/fiche_1.pdf
- expositions.bnf.fr/parole/pedago/fiche_2.pdf
- expositions.bnf.fr/parole/pedago/fiche_3.pdf
- classes.bnf.fr/rendezvous/pdf/TBC_9.pdf

Les ressources de la presse

- Article de Louis Imbert sur la représentation du Prophète, « [Dans quelles conditions l'islam autorise-t-il la représentation du Prophète ?](#) », publié sur le site Lemonde.fr le 15 janvier 2015.
- Article de Nicolas Dutent, « [Ces intellectuels qui tissent un islam progressiste](#) », publié sur le site [L'Humanité.fr](http://LHumanite.fr) le 12 février 2015.

Bibliographie

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

- Arkoun Mohamed, Azema Jean-Pierre, Badinter Élisabeth et al., *Guide républicain : l'idée républicaine aujourd'hui*, Paris, Canopé-CNDP/Ministère de l'Éducation nationale/Delagrave, 2004.
- Auduc Jean-Louis, *Faire partager les valeurs de la République*, Paris, Hachette Livre, 2014
- Baubérot Jean, « La laïcité », in Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, rééd. 2007, p. 202-208.
- Baubérot Jean, Diallo, Rokhaya, *Comment parler de laïcité aux enfants*, Paris, éditions Le Baron perché, 2015.
- Borne Dominique, Rebeyrol Anne et Reverchon-Billot Michel (dir.), *Laïcité, vérité, enseignement*, Dijon, Canopé académie de Dijon, 2006.
- Costa-Lascoux Jacqueline et Auduc Jean-Louis, *La Laïcité à l'école : un principe, une éthique, une pédagogie*, Champigny-sur-Marne, Canopé académie de Créteil, 2006.

ENSEIGNEMENT LAÏQUE DES FAITS RELIGIEUX

- Boespflug François, *Le prophète de l'Islam en images, un sujet tabou ?*, Montrouge, Bayard, 2013.
- Decormeille Patrice, Saint-Martin Isabelle et Béraud Céline (dir.), *Comprendre les faits religieux : approches historiques et perspectives contemporaines*, Dijon, Canopé académie de Dijon, 2009.
- Saint-Martin Isabelle et Gaudin Philippe (dir.), *Double défi pour l'école laïque : enseigner la morale et les faits religieux à l'école*, Paris, Riveneuve, 2014.
- L'arbre à défis. Un jeu ludo-éducatif qui permet d'aborder les faits religieux à partir de questions traitant du quotidien de l'enfant, tout en incluant tant le cadre laïque que les préjugés et stéréotypes. En conformité avec les programmes, ce coffret s'adresse aux enseignants des élèves de 8 à 12 ans. 1 jeu de 70 cartes, 1 livret guide du maître, 1 CD-Rom.
www.enquete.asso.fr/larbre-a-defis/presentation_du_jeu

Ressources audiovisuelles

- *Débattre pour mieux comprendre des textes littéraires*, Reims, Canopé académie de Reims, 2011, 1 DVD (92 min), 1 livret.
- *Le Débat au service des apprentissages : en cycle 3*, Nouméa, Canopé de Nouvelle-Calédonie, 2009, 1 DVD-Rom/vidéo (87 min), 1 livret.
- *Toi et moi*, Chasseneuil-du-Poitou, Canopé-CNDP, 2006, 1 DVD.
Une série de 10 rendez-vous avec la fraternité. Ce DVD de dix reportages sur un enfant d'origine étrangère et sa famille a pour objectif d'aborder les notions d'altérité et d'identité. Ces films permettent de prendre conscience non seulement des différences qui existent entre les cultures, mais aussi de l'universalité de certaines valeurs.
- *Vivre la République*, Paris, Canopé-CNDP, 2004, 2 DVD PAL (1 h 45 + 3 heures). Contient : DVD 1 : « Une loi suprême, la constitution », 85 séquences groupées par thèmes (Naissance et évolution de la V^e République, La souveraineté, L'organisation des pouvoirs, Les contrôles et les conseils, Les lieux) ; DVD 2 : « La démocratie en pratiques », 160 séquences (Des acteurs de la démocratie, Des règles, des lois, La justice).
- *Vivre ensemble : c'est quoi être citoyen ?*, Paris, Canopé-CNDP, 2004, 1 DVD (3 heures), 1 livret. La découverte de la citoyenneté avec neuf albums traitant de la guerre, des différences et du vivre ensemble ; des citations sur les principes de liberté, égalité, fraternité ; des images du monde réel sur les droits des enfants et des explications sur les valeurs de la République.

FILMS POUVANT ÊTRE ASSOCIÉS

- *Des Hommes et des Dieux* de Xavier Beauvois, 2011.
- *Iranien*, film documentaire de Mehran Tamadon, 2014.
- *Les Héritiers* de Marie-Castille Mention-Schaar, 2014.
- *Photo de classe, et si la diversité était une chance pour l'école ?*, webdocumentaire d'Estelle Fenech et Catherine Portaluppi, photo-de-classe.org.

Coordination éditoriale : Réseau Canopé, CleMI et Dessinez Créez Liberté.